

CABINET DU PREMIER MINISTRE  
CHEF DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 83/562 du 6/7/1983

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution ;

Vu le Décret n° 82/879 du 24 Septembre 1982 portant réorganisation du Ministère des Finances ;

Vu le Décret n° 82/849 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 susvisé ;

Vu le Décret n° 83/320 du 3/5/83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

Le Conseil du Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur KAMBA Placide, Comptable Principal de 7e échelon, est nommé Directeur Administratif et Financier à la Direction Générale du Crédit et des Relations Financières.

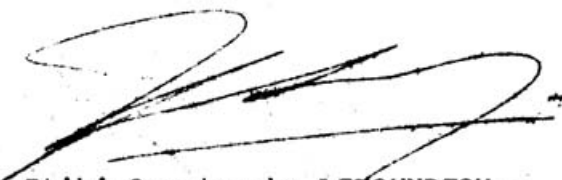
ARTICLE 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret.

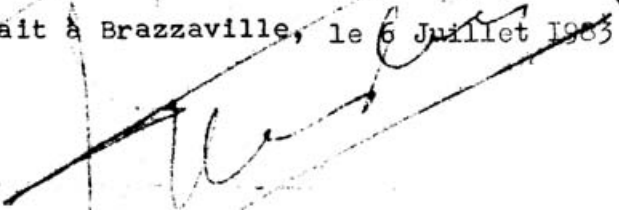
ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de Service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 6 Juillet 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Finances

  
Itihi-Ossetoumba LEXOUNDZOU.-

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale

  
Bernard COMBO MATSIONA.-

X